

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 11 juin 2025 à Marcheprime à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Belin-Béliet le vendredi 20 juin 2025 à 18h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
 Date de la convocation : 12 juin 2025

Étaient Présents: Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoir de Mme VALIORGUE Magali, **M. DECLERCQ Cyrille**, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de M. PAIN Cédric et Mme DESMOULIN Karine, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de M. DELUGA François et de M. SAINTORENS Denis, Mme WEBER Sophie portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique.

Absents excusés (pouvoirs): BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, Mme DESMOULIN Karine ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie (absente), M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie (absente), Mme MESPLES Olga ayant donné pouvoir à M. LANUSSE Denis (absent), M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme VALIORGUE Magali ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée.

Absents : M. BACHÉ Alain, M. BAUDE Vital (excusé), Mme BEAUMONT Patricia, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BOUFFIN Yann, M. CARRERE Paul (excusé), M. DUFAY Michel (excusé), M. DURRIEU Michel (excusé), M. FORET Thierry (excusé), M. LAGRAVE Renaud, M. LANUSSE Denis (excusé), Mme LARRUE Marie, M. LASSALE Jean-Claude, Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MARIE Lucie (excusée), M. MARTINEZ Manuel (excusé), M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, Mme PIQUEMAL Sophie, M. SARTRE Philippe (excusé), Mme TAPIN Maylis, M. TAUZIN Arnaud (excusé), Mme TOSTAIN Emmanuelle,

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté			
ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	7	Représentant nombre de voix	32
Nombre de pouvoirs	10	Nombre de voix pour	32
Total présents et pouvoirs	17	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	
		Ne prend pas part au vote	

EDUCATION ENVIRONNEMENT ET ACTION CULTURELLE

Projets éducatifs auprès des jeunes du Parc

Référence charte : mesures 72 - 73 - 74

L'année 2024-2025 est particulièrement riche dans le domaine des projets d'éducation environnement et éducation artistique sur le territoire.

Le pôle Education environnement et culture accompagne plus de 65 projets de dynamiques pédagogiques au travers de différents modes opératoires :

- Appels à projets que l'on connaît via la lettre buissonnière diffusée auprès des écoles – collèges – lycées et structures jeunesse.
- Sollicitations pédagogiques des enseignants qui souhaitent mettre en œuvre une thématique de projet, comme la Grande traversée du Parc.

- Actions dans le cadre d'accompagnement de la politique jeunesse d'inter-communalités (CdC cœur haute Lande, ou villes comme Saint-Magne)
- Dynamiques de projets culturels qui se déroulent sur le territoire où des liens se développent avec les écoles et structures jeunesse dans le cadre des EAC avec la DRAC Nouvelle Aquitaine.
- Programmations de « rencontres sorties Grand Public » sur l'ensemble du PNR.

Ce développement de projet est conforté par un rapprochement étroit avec l'Inspection Académique des Landes, via la signature de la convention du Pôle Science, mais aussi via le Rectorat et la DRAC Nouvelle Aquitaine.

Dans le cadre de son travail d'accompagnement des projets éducatifs, le Parc est opérateur culturel de la DRAC Nouvelle Aquitaine pour coordonner des projets sur son territoire qui bénéficient d'un financement complémentaire de la DRAC Nouvelle Aquitaine, à celui du PNR. C'est pour cette raison qu'une subvention de la DRAC est attribuée au PNRLG pour les projets artistiques et culturels dans les écoles et sur le territoire du Parc pour l'année 2024-2025.

La subvention de la DRAC se décomposant comme suit :

- 10000 € pour l'action éducative autour et avec la Forêt d'Art Contemporain
- 20100 € pour les projets EAC sur le territoire 33 et 40 du PNR
- 9000 € pour l'ingénierie territoriale du pôle Education Environnement et action culturelle –poste mutualisé (cercle – FAC – PNR)

Ce financement DRAC Nouvelle Aquitaine et PNR sera affecté aux projets ci-dessous, en complément de l'aide financière du PNR dans le cadre de la convention triennale avec la Région – Départements.

Proposition d'attributions pour les prestations pédagogiques en éducation environnement et artistiques pour les établissements scolaires – structures jeunesse du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Projets engagés à ce jour.

Intitulé de la manifestation	Territoire – communes concernées	Proposition d'achat de prestations artistiques sur le budget du pôle EE (projet 25 du contrat de Parc): 10 000 €	Participation / aide à l'artiste dans le cadre de la subvention de la DRAC 24-25 d'un montant de 30100 € (proposition d'artistes à confirmer si besoin)
L'ARBRECEDAIRE	Ecole Belin Beliet – Pissos – Vert		1 080 €

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33)

Séance du 20 juin 2025
Délibération n°2025-57

Paysages pluriels	Vert – Luglon – Cazalis – Teich - Pissos	600 € pour le travail de valorisation	2300 € pour l'aquareliste Adrien Clairet
Un hiver avec les oiseaux	Ecole de lanton / 2 classes (2 classes)	800 € pour l'aquareliste Adrien Clairet	1200 € pour l'aquareliste Adrien Clairet
Le Végétal source d'inspiration	Ecole 3 classes Salles / 1 classes Pissos	540 € pour la Cie Aila	2000 € pour l'artiste Pauline Lairat
Les zones humides du futur	2 classes école du Teich	600 € pour artiste Benoit Zebra	1000 € pour artiste Benoit Zebra
La Tête dans les étoiles	Ecoles de Saint Léger et de Salles		1580 € pour l'auteur Marina Bellefaye et 670 € pour Patrick Lécureuil
« Même pas peur »	4 écoles Balizac Louchats – Pissos + prestation pour la journée de valorisation à Marquèze	155 € pour l'artiste Marina Bellefaye	2100 € pour artistes Marina Bellefaye– Stivel Perrot
La nature et l'homme / Hostens	2 classes de Salles	1400 € pour l'aquareliste Adrien Clairet	600 € pour l'aquareliste Adrien Clairet
Sur les traces des mammifères	Ecoles de Solférino et Le Sen	900 € pour Rive Nature	
RPI de la Leyre	Ecoles de Sabres – Luglon – Trensacq - Commensacq	500€ pour la Cie du Tout vivant	1000€ pour la Cie du Tout vivant
Enquête arboricole	RPI de brocas : Ecoles de Cannenx – Maillère – Cere – Brocas - Belis	1260 € pour l'artiste Marina Bellefaye, 1443 € pour la Cie Agnes et Joseph Doherty et 600€ d'objet de valorisation	3000 € pour l'artiste Elie Montferrier et Marinana Bellefaye

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33)

Séance du 20 juin 2025
Délibération n°2025-57

Paroles de jeunes dans le cadre de la révision de la charte	Club nature et Conseil municipal des jeunes de Belin Beliet		967 € pour Cie Atelier de Mécanique Générale
Bazar des Mômes / marcheprime	Pour le centre de loisirs de Saint Magne	222€ pour les artistes de l'association Ricochets sonores	600 € pour les artistes de l'association Ricochets sonores
Médiation artistique des parcours d'œuvres	Territoire PNR (20 classes)	0 €	10 000 € pour l'association Forêt d'art contemporain de la Drac pour l'action de médiation scolaire réalisée sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical **DECIDE** à l'unanimité :

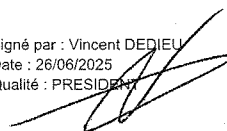
- **DE VALIDER** la prise en charge de ces frais pédagogiques pour ces projets pour nos jeunes
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 26/06/2025
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le

27/06/2025

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20250620-2025-57-DE
Date de réception préfecture : 26/06/2025